

Les principes de l'observation des droits de la personne

Roger Clark, *ancien Secrétaire général d'Amnistie internationale au Canada*

le 23 juin 2003

Les défenseurs des droits de la personne

Tous les défenseurs des droits humains ne sont pas membres d'une organisation. Souvent les individus, particulièrement ceux en marge de la société, et qui sont les plus vulnérables, jouent un rôle important dans la défense des droits humains. En tant que groupe, les défenseurs des droits humains forment des communautés tant d'activisme que de plaidoyer. Mais l'activisme et le plaidoyer sont inséparables, on ne peut défendre les droits humains sans s'investir dans les deux aspects.

Le premier défi pour les défenseurs de droits humains se situe au niveau de la conscience individuelle. Cela signifie sensibiliser les individus à ce qui se passe dans nos sociétés, tant à l'échelle nationale qu'internationale. C'est essentiel de mettre en doute les normes traditionnelles et la protection de droits humains. Ces normes et protections évoluent. Ils sont sous la menace croissante de la privatisation et de l'affaiblissement du rôle de l'état. Ces tendances génèrent des sentiments de frustration, de colère, et de marginalisation pour les citoyens ordinaires.

Cependant, il existe également un côté positif. L'accroissement de la privatisation et le déclin du pouvoir de l'état ont encouragé l'émergence d'une nouvelle raison d'être de la société civile. Le fossé croissant entre riches et pauvres engendre de nouvelles alliances entre le Nord et le Sud. Une mondialisation des droits humains est à l'œuvre ; la société civile répond ainsi à la manipulation globale des droits fondamentaux par les intérêts des entreprises et de l'état.

Des violations de droits humains en mutation

Bien que nous puissions dire que rien n'est vraiment nouveau dans les violations des droits humains, trois facteurs spécifiques à la situation actuelle peuvent être soulignés. Tout d'abord, l'étendue des violations de droits humains est beaucoup plus importante aujourd'hui. Le nombre de guerres civiles, de gouvernements effondrés, l'ampleur des effets de la mondialisation, des épidémies et la destruction environnementale massive en sont les preuves flagrantes. L'ampleur des violations et des effets est aujourd'hui bien plus grande que jamais.

Cependant, notre compréhension et les outils à notre disposition sont également aujourd'hui plus puissants et d'une plus grande portée. Les organisations sont conscientes des défis auxquels elles doivent faire face et du potentiel des nouvelles technologies (l'Internet, les téléphones portables, etc.) pour améliorer l'efficacité de leur action.

Enfin, les enjeux sont aujourd'hui plus importants que jamais. En particulier, après le 11 septembre, nous devons réexaminer des termes comme "sécurité", "terrorisme" et "droits" afin de clarifier leurs significations.

Observation

L'observation implique trois processus.

Tout d'abord un processus d'investigation et de collecte d'informations. Dans le cas d'Amnistie internationale, une équipe de près de 100 personnes assume cette mission, en coopération étroite avec les militants locaux. Entre 130 et 140 missions de recherche sont organisées chaque année.

En second lieu, il existe un processus de documentation et d'authentification des informations. Il s'agit d'une tâche très délicate, extrêmement importante pour ce travail. La crédibilité est en effet cruciale pour les organisations impliquées dans l'observation, d'où l'importance de la vérification des informations avant publication.

Enfin, un processus de reportage, d'éducation et de plaidoyer. Les campagnes de sensibilisation peuvent se faire via des communiqués de presse, les sites webs et les actions urgentes qui, dans le cas d'Amnistie, mobilisent les membres autour de questions particulières ou d'événements spécifiques.

Pourquoi l'observation?

Il s'agit tout d'abord d'une question de la responsabilité personnelle vis à vis des abus qui sont commis autour de nous. Nous devons mesurer la responsabilité des institutions : gouvernements, société civile et individus. Ces institutions doivent être tenues responsables de leurs actes et la transparence doit être protégée.

Il s'agit également de la question de l'impunité. Dans les années 90, la communauté internationale a commencé à comprendre que tant que les responsables des abus ne sont pas traduits en justice, un message clair est envoyé : les violations des droits peuvent continuer à se propager sans risque de poursuite. Si quelques mécanismes légaux aient été mis en place (la Cour pénale internationale par exemple), ceux-ci ne peuvent pas répondre à tous les cas. Ainsi les critères et les standards doivent être établis au niveau international pour aider dans ce processus et assurer que tout abus est passible de poursuite.

Qui pratique l'observation des droits?

Au premier niveau, les organisations locales sont un élément essentiel de la défense et de l'observation des droits humains. Elles représentent souvent les sans voix.

Les organisations non gouvernementales internationales (Fédération internationale des droits de l'homme, Amnistie internationale, Médecins sans frontières, Human Rights Watch, etc.) et les agences de développement garantissent un second niveau de contrôle sur le respect des droits.

Les autres instances concernées incluent les commissions des droits de la personne (officielles ou non officielles), les gouvernements à travers leurs obligations de rapports sur la situation des droits humains et les organisations intergouvernementales régionales et internationales (OUA, OAS, L'ONU).

Quels droits doit-on observer?

Trois principes fondamentaux doivent être respectés dans l'observation des droits humains:

1. *L'universalité*. Les normes internationales doivent être comprises comme universelles. Le relativisme culturel est souvent employé pour justifier les violations des droits humains. Il s'agit d'un débat difficile; mais les arguments des relativistes culturels ne sont pas acceptables et doivent être analysés pour combattre cette tendance.

2. *L'indivisibilité*. Tous les droits doivent être protégés (civils, politiques, sociaux, économiques, culturels). Certains droits doivent prendre la priorité dans certaines situations (le droit à la vie par exemple), mais cela ne peut pas être employé comme excuse pour ne pas respecter les autres.

3. *L'abus par commission ou omission*. Les abus par la commission impliquent l'action (la torture, le refus de droits, etc.), tandis que les abus par omission sont plus difficiles à identifier (le manque de procédure d'identification, la complicité du gouvernement dans la permission d'abus, etc.).

Comment observe-t-on les droits?

1. *Partenariats et réseaux*. Cela inclut le partage de l'information et la recherche participative (ceux qui subissent les violations sont des participants au processus d'observation).

2. *Les missions sur le terrain*. Cela peut inclure des témoins oculaires, des familles, des prisonniers, des réfugiés, des avocats, des journalistes, etc.

3. *Les enregistrements publics.* Il peut comprendre les déclarations et les positions prises par les gouvernements, les informations annoncées dans les médias et tous les documents importants.

4. *Méthodologie de recherche.* La crédibilité des militants des droits humains et des organisations est essentielle. Il dépend de l'impartialité, l'exactitude, la confidentialité et la sécurité des informateurs et des défenseurs.

Séance de questions

Les thèmes suivants ont été abordés pendant la période de discussion :

Quel est le rôle des éducateurs dans le processus d'observation?

Au niveau de l'éducation formelle, il existe une énergie formidable parmi les jeunes. Nous devons capitaliser sur cette énergie et faire tout notre possible pour introduire le thème des droits humains dans les programmes d'éducation formelle, bien qu'il puisse y avoir beaucoup de résistance de la part des gouvernements et des conseils scolaires. Nous pouvons également dire que la séparation entre les éducateurs et les moniteurs est une fausse séparation. La protection, la compréhension et l'avancement des droits humains font partie du même ensemble.

Comment Amnesty internationale fait-elle la distinction entre la violence dans la lutte pour l'autodétermination et le terrorisme?

Cela soulève un certain nombre de questions. AI n'est pas une organisation antimilitariste. Nous protestons contre la violence qui représente une violation fondamentale des droits humains, qu'elle soit commise par des gouvernements ou par des groupes d'opposition armés.

Dans certains pays, il peut être nécessaire de limiter la protection des droits individuels pour préserver la stabilité de la communauté toute entière

Je n'accepte pas cet argument. Dans l'essence, cela signifie que pour protéger la majorité il est acceptable de ne pas protéger un individu. Nous voyons cet argument employé actuellement aux Etats-Unis : pour protéger la sécurité nationale; on peut violer et ignorer les droits civils des individus.

Amnistie internationale s'intéresse uniquement aux abus commis par les gouvernements

Je soutiens qu'Amnistie internationale essaye de couvrir les abus commis par toutes les parties, incluant ceux des groupes armés. Ils sont décrits dans nos rapports, bien que souvent il existe un problème d'accès aux régions où ces abus sont commis.